

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 juin 2025	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	17 juin 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 48

Séance du 23 juin 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Dorothee BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Nathalie RAYNAL (titulaire remplaçante d'Éric GALLOIS), Guy AVENIA, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 14 (dont 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
3. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
4. Frédérique COLAS, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
7. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
9. Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Éric APFFEL
10. Thierry LEAU, pouvoir à Dorothee BRICOUT
11. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à Nicolas SORET
12. Valérie SUBRENAT, pouvoir Olga LIGAULT
13. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
14. Bruno JAN, absent sans pouvoir

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Création d'un emploi pour des besoins de service – Chargé.e de la redevance incitative (RI) et assistante administrative et technique**

RH/2025/64

**Conseil communautaire du
23 juin 2025**

Objet : Création d'un emploi pour des besoins de service – Chargé.e de la redevance incitative (RI) et assistante administrative et technique

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU les articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique, disposant que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel ;

VU l'avis du conseil des Maires du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux collectivités de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que pour bon fonctionnement du service, la collectivité souhaite créer un poste de chargé(e) de la redevance incitative et d'assistante administrative et technique à temps complet ;

CONSIDÉRANT la proposition de créer un emploi de chargé(e) de la redevance incitative et d'assistante administrative et technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025, sur le cadre d'emploi de catégorie B de la filière administrative, dont les missions seraient les suivantes :

- La redevance incitative (suivi et mise à jour du fichier des redevables, accueil des usagers pour la RI, explication aux usagers du principe et du fonctionnement de la RI, distribution des bacs de tri et des bacs RI)
- Paramétrage des factures de la RI et suivi des factures
- Gestion des petits et gros collectifs sur le logiciel RI
- Participation aux documents de communication dans le cadre de la RI
- Facturation de la RI, gestion des retours
- Remplissage matrice des coûts
- Suivi de la facturation (traitement des déchets)
- Assister le directeur à l'élaboration des différents budgets
- Suivi des recettes (Eco-organismes / Reprise des matériaux / etc...)
- Suivi des vérifications réglementaires sur les bâtiments

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

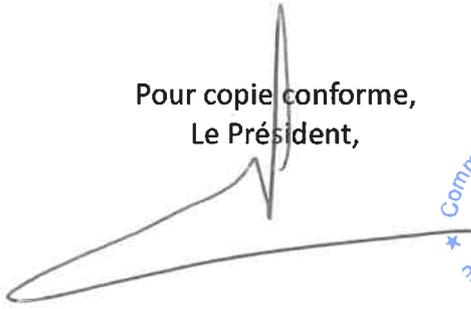
Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

- CRÉE** pour les besoins de service, un poste de chargé(e) de la redevance incitative et du secrétariat administratif et technique, dès le 1^{er} septembre 2025, comme énuméré ci-dessus,
- DIT** que la rémunération indiciaire sera basée sur l'indice brut 415 maximum du cadre d'emploi de catégorie B de la filière technique, auquel s'ajoutent les montants du régime indemnitaire votés par délibération le 20 décembre 2016,
- PRÉCISE** que les crédits nécessaires et correspondants sont prévus au budget annexe OM 2025,
- AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND